

# JUNIOR BULLE EXPO

## EXPOSITION DES VACHES ET DES GENISSES DES JEUNES ELEVEURS FRIBOURGEOIS HOLSTEIN ET RED-HOLSTEIN

### REGLEMENT DE BASE (membres JEF)

#### 1. DATE

L'exposition a lieu à **ESPACE GRUYERE BULLE** les vendredi 4 et samedi 5 décembre 2009.

#### 2. BUTS

Organisée par le Club des Jeunes Eleveurs Fribourgeois Holstein et Red-Holstein, l'exposition a pour buts:

- réunir les meilleurs animaux Holstein et Red-holstein (**section uniquement RH, RF et HF**) pour les mettre en compétition.
- donner l'occasion aux membres de se perfectionner dans la préparation et la présentation d'une bête.

#### 3. CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque membre peut inscrire deux bêtes plus une réserve (vaches toutes lactations ou génisses). **Les génisses doivent être nées avant le 28 février 2009 y compris** et ne doivent pas être âgées de plus de 27 mois lors de l'exposition (date limite 1<sup>er</sup> septembre 2007). Les vaches doivent être âgées de moins **36 mois au premier vêlage**. Les catégories seront formées une fois que toutes les bêtes seront arrivées à l'exposition.

En fonction du nombre d'inscriptions et de la place disponible, le comité se réserve le droit d'accepter la réserve ou non à l'exposition. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée.

Chaque membre peut exposer ses vaches ou ses génisses munies d'un certificat zootechnique officiel admis au herd-book.

La marque plastique de l'animal doit être inscrite auprès d'une Fédération d'élevage.

Le comité n'enverra pas de courrier pour donner les derniers changements concernant l'acceptation ou non des réserves. Chaque exposant est responsable en allant regarder sur le site Internet les dernières décisions de l'organisation les jours avant l'exposition.

#### 4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent obligatoirement être faites par Internet à l'adresse suivante : [www.junior-bulle-expo.ch](http://www.junior-bulle-expo.ch) rubrique inscription. **Toutes les bêtes doivent être inscrites jusqu'au 12 octobre au plus tard. Toutes les inscriptions tardives ne seront pas prises en compte.** Pour le paiement des inscriptions, cette année une facture sera envoyée ultérieurement en fonction des bêtes inscrites.

Chaque jeune éleveur devra marquer son nom sur l'inscription et non celui du propriétaire de la bête. Afin d'éviter tout problème, il est important de remplir correctement la case indiquant la couleur de l'animal exposé. Les inscriptions erronées ne seront pas prises en compte.

Comme chaque année, des membres seront convoqués pour le montage, le démontage et le rangement de l'expo. La personne qui ne pourra donner suite à notre convocation aura l'obligation de se trouver **ELLE-MEME** un remplaçant, sans quoi une amende de 200.- sera infligée à la personne convoquée !!!

**Les horaires de 8h à 12h et de 13h à 16h30 sont imposés et des contrôles de présence en début et en fin de journée seront effectués.**

Le comité se réserve le droit de contrôler le groupe sanguin de différents animaux exposés.

Aucune finance d'inscription ne sera remboursée pour les vaches et les génisses non exposées ainsi que pour les réserves.

Cette année, les animaux de couleur rouge seront jugés le vendredi et les animaux de couleur noire le samedi.

**Les inscriptions incomplètes ou mal remplies ne seront pas prises en compte.**

*Tarifs d'inscription par exposant :*

	<i>50frs pour la 1<sup>ère</sup></i>
	<i>100frs pour la 2<sup>ème</sup></i>
	<i>Réserve gratuite</i>

Aucun clippage n'est organisé et nous vous rappelons que des jeunes ont été formés et qu'ils sont capables de réaliser ce travail.

## **5. ARRIVEE - REEXPEDITION**

Les animaux inscrits doivent être amenés sur l'emplacement d'**ESPACE GRUYERE BULLE**, le jeudi 3 décembre 2009 entre 8h00 et 11h00 pour le canton de Fribourg et jusqu' à 14h00 pour les cantons invités.

Nous demandons à chacun de bien vouloir respecter strictement les horaires d'entrée en fonction de sa provenance.

**LES ANIMAUX ARRIVES APRES CE DELAI NE SERONT PAS ACCEPTES A L'EXPOSITION.**

Chaque animal doit être tondu avant l'arrivée à l'exposition.

**Ils quitteront l'exposition le dimanche 6 décembre 2009 dès 0h00.**

### **Conditions sanitaires**

Le bétail doit provenir d'exploitations ne faisant l'objet d'aucune mesure de séquestre.

Les animaux exposés doivent être analysés négatifs à l'IBR dans les 30 jours précédant l'exposition.

Tous les animaux exposés ont été testés négatifs à la BVD dans le cadre du programme d'éradication de la BVD (statut BVD dans la BDTA : aucun séquestre). Les bêtes portantes en interdiction de déplacement BVD peuvent être présentées avec un document d'accompagnement rose, à condition que la durée de gestation ne soit pas supérieure à 7 mois et qu'elles retournent dans leur exploitation d'origine après l'exposition.

Langue bleue : les animaux exposés doivent avoir été correctement vaccinés contre la maladie de la langue bleue (Bluetongue) en 2009.

L'Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima) prend en charge, sous réserve des conditions mentionnées ci-dessous, le coût de l'analyse IBR pour les éleveurs fribourgeois.

Conditions :

- Les analyses doivent être confiées au Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF), unité vétérinaire, à Granges-Paccot.
- Les prises de sang, soit un échantillon normal par animal pour l'IBR, doivent être effectuées par le vétérinaire selon les directives techniques du SAAV-Unité Service vétérinaire.
- Les échantillons (demandes d'analyses avec mention "Junior Expo") doivent parvenir au laboratoire entre **le 6 et le 20 novembre 2009**.
- Les échantillons et les formulaires de demande d'analyses doivent être impérativement munis, pour chaque animal testé, des étiquettes autocollantes avec code barre de la BDTA.

Adresse du laboratoire :

*Laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF)  
Unité vétérinaire  
Ch. de la Madeleine 1  
1763 Granges-Paccot*

A l'entrée, chaque exposant présentera :

- a) Le document d'accompagnement pour animaux.**
- b) L'animal doit être obligatoirement tondu et en possession des 2 marques plastiques.**
- c) L'attestation de résultat négatif de l'IBR**
- d) L'extrait de la BDTA pour les statuts BVD et langue bleue.**

**Le dimanche 6 décembre à midi chaque stand doit être propre :**

- Les crèches et espace entre les crèches vides
- Les poubelles (bidons, sacs vides, ficelles ...) vidées dans la benne à disposition à l'extérieur du bâtiment.
- Toutes les pancartes et les ligarex doivent être aussi enlevés.

Un contrôle sera effectué par l'organisation et une amende de 100 à 500 Frs sera infligée pour le non-respect de ces consignes.

## **6. LOGEMENT - AFFOURAGEMENT**

Chaque exposant assure la distribution du fourrage grossier et de l'eau pour son animal durant l'exposition. La litière est fournie par le Club et sera à disposition sur place. Nous avons constaté ces dernières années un énorme gaspillage derrière Espace Gruyère. Si ce phénomène devait se reproduire cette année, nous serions dans l'obligation de faire payer la paille aux exposants lors de prochaines éditions. Pour ceux qui le souhaitent, le Club fournit également le foin. Il sera vendu à l'exposant par botte. L'aliment concentré est à la charge de l'exposant et n'est pas fourni par l'organisation.

## **7. ASSURANCES**

Comme l'année passée, nous avons décidé d'assurer les bêtes. Le club prend une partie de la prime à sa charge pour les membres. Les montants assurés sont les suivants :

-Les génisses nées entre le 28 février 2009 et le 01 mai 2008 sont assurées pour la somme de 4000frs.

-Les génisses nées entre le 30 avril 2008 et le 1<sup>er</sup> septembre 2007 sont assurées pour la somme de 6000frs.

-Les vaches sont assurées pour la somme de 10'000frs

Le montant des primes à la charge de l'exposant est le suivant :

1 <sup>ère</sup> catégorie :	génisses de 9 à 18 mois	3frs par bête
2 <sup>ème</sup> catégorie :	génisses de 18 à 27 mois	5frs par bête
3 <sup>ème</sup> catégorie :	vaches	10frs par bête

Cette assurance est facultative. Si vous désirez conclure cette assurance, il suffit de cocher la case correspondante et de payer la prime avec la facture des inscriptions des bêtes.

## **8. PRESENTATION - PRIX**

Le classement des animaux se fera dans le ring devant le public. **Chaque animal inscrit doit être conduit par un jeune éleveur**, ceci afin de donner la chance à chaque jeune d'apprendre et de se perfectionner.

Chaque exposant recevra une plaquette d'écurie. Il ne sera pas donné de plaquette d'écurie si l'exposant ne présente aucune vache ou génisse.

## **9. DISPOSITIONS FINALES**

Le comité d'organisation peut modifier ou compléter le présent règlement en tout temps. Il se réserve la possibilité de refuser la participation d'un membre qui se trouve en litige ou engagé dans une procédure envers les Clubs ou les Fédérations d'élevage.

**Nous encourageons les exposants à prendre les mesures nécessaires et à prendre conscience du risque encouru pour toutes les bêtes si les conditions sanitaires ne sont pas respectées par chacun.**

Toute contravention au présent règlement, ainsi que toute défection sans motif valable sont passibles de sanctions à prononcer par le comité du Club.

Bouloz, le 20 avril 2009

Le président  
Benoît Cardinaux

Le responsable  
Nicolas Uldry